

Monsieur le préfet Jean-Benoît ALBERTINI
Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Paris, le 30/07/2021

Objet : Avis sur le projet SmartLab2022 (actions 1 SIMAC et 2 Hub Scellés)

Ref : Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique
Courrier de saisine du 9/07/2021 reçu le 15/07/2021

En application de l'article 3 du décret cité en référence, vous m'avez saisi par courrier du 15 juillet 2021 pour avis concernant le projet SmartLab2022, lauréat du deuxième appel à projet du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Cette saisine concerne plus particulièrement :

- l'action 1, projet SIMAC de modernisation et de rationalisation des équipements et infrastructures de la police scientifique,
- l'action 2, projet « Hub Scellés » de mise en place d'une solution applicative logistique pour moderniser et simplifier le transport des scellés entre requérants et sites d'analyse du Service National de Police Scientifique (SNPS, anciennement Institut National de Police Scientifique INPS).

L'investissement prévu pour le projet SIMAC est de 2,2 M€ pour un coût de fonctionnement permanent de 800 k€. Le financement FTAP attendu sur ce premier projet est de 1,9 M€. Les gains générés sont estimés à 320 k€ annuels.

Le projet Hub Scellés nécessite quant à lui un investissement de 3,4 M€ dont 3,25 M€ sont attendus du FTAP, pour un coût de fonctionnement permanent annuel de 330 k€. Les gains attendus sont de l'ordre de 2 M€ annuels.

Le projet SIMAC est essentiellement un projet de rénovation des infrastructures (changement de serveurs, nouveaux postes de travail et augmentation des capacités réseau), ainsi que de mise en place d'outillage collaboratif. Un audit approfondi a été réalisé sur l'ensemble des laboratoires d'analyse, qui a permis d'établir une feuille de route priorisée de leur mise à niveau. La solution SIMAC est en partie construite en utilisant des outils ministériels (INES pour l'échange de gros fichiers) ou interministériels (RESANA pour le travail collaboratif et la gestion des projets du SNPS).

20, avenue de Ségur 75007 PARIS

Affaire suivie par : PSN/CMR

Réf : 2020-CMR 027

P.Casciola, M. Abdel Maaboud ; Mél : pierre.casciola@modernisation.gouv.fr, magued.abdel-maaboud@modernisation.gouv.fr

Le projet SIMAC a mis du temps à se structurer et se lancer ; il a un retard d'une année sur le calendrier prévisionnel.

Les points suivants du projet SIMAC méritent une attention particulière :

1. SIMAC prévoit la mise en place d'un outil de gestion des identités. Il est nécessaire de se rapprocher de la DNUM du MI dans ce cadre, afin de capitaliser sur les études déjà réalisées à ce sujet, ou de faire valider les orientations prises par l'équipe projet, afin d'en assurer la compatibilité et la cohérence avec la stratégie ministérielle ;
2. l'archivage est un service que le SNPS va proposer à ses usagers d'ici 2 ans. Il est nécessaire d'anticiper ce point et de travailler sur la politique générale d'archivage, avant d'en construire l'architecture sur la base de la plateforme « VITAM as a service ».

Le projet Hub Scellés a pour objectif la mise en œuvre d'un outil logistique visant à moderniser, simplifier et externaliser le transport des scellés. Il permet de trouver le meilleur laboratoire d'analyse disponible selon les traitements à réaliser, puis de solliciter le transporteur le mieux à même de répondre au besoin. Afin de dématérialiser le processus de bout en bout, le requérant devra initialiser sa requête dans les outils SCRIBE pour la PN et LRPGN-NG pour la GN. Ces outils communiqueront via des API.

Les difficultés du projet SCRIBE et l'arrêt de LRPGN-NG¹ ont conduit à recadrer très récemment le projet Hub Scellés en vue de supprimer les interdépendances en :

- intégrant un portail requérant à Hub Scellés pour la police nationale,
- proposant une nouvelle interface à intégrer dans les évolutions de LRPGN.

Ce cadrage n'est pas encore finalisé, et n'a pas fait l'objet d'un partage avec les équipes LRPPN, SCRIBE et LRPGN.

Si le cœur logistique du Hub Scellés est techniquement indépendant de la façon dont les requérants saisissent leurs requêtes, il ne sera exploitable qu'à partir d'une requête nativement numérique. Sans solution alternative, la capacité à prendre en compte les requêtes émanant du logiciel SCRIBE ou LRPGN est sur le chemin critique du projet Hub Scellés.

En l'état, je considère qu'il est prématuré de lancer le développement de l'outil logistique, et qu'il est préférable de définir au préalable :

- le processus métier de l'initialisation de la requête jusqu'aux résultats d'analyse et les outils portant les différentes étapes en l'absence de SCRIBE et LRPGN-NG
- les modalités de passage de cette situation de transition à la situation cible avec SCRIBE et LRPGN

Afin de ne pas bloquer la dynamique de transformation du SNPS, **j'é mets un avis favorable au projet SIMAC** sans lequel les évolutions numérique soutenant le métier ne pourront se réaliser, ce qui permet de débloquent le financement FTAP associé de 1,9 M€.

J'é mets en revanche un avis défavorable sur le projet Hub Scellés tel que décrit dans le dossier.

¹ Cf. document « 23 - Hub scellés - descriptif version dégradée - 04062021.odt » fourni dans le cadre de la saisine



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
interministérielle
du numérique**

Je vous demande, avant de le relancer :

- de réaliser un nouveau cadrage en collaboration avec les équipes LRPPN, SCRIBE et LRPGN
- d'intégrer au périmètre, au coût et à la trajectoire du projet, la situation de transition et le passage vers le scénario nominal.

Conformément au décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Nadi BOU HANNA

Directeur interministériel du numérique

Copie :

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la secrétaire générale du gouvernement

Monsieur le ministre de l'intérieur

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur de directeur du SNPS

Madame la ministre de la transformation et de la fonction publiques

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le directeur interministériel de la transformation publique